

Image not found or type unknown



Dette et contrat de mariage

Par **stéphanie**, le **08/04/2012** à **11:02**

Bonjour,

Je me marie avec mon compagnon l'année prochaine mais celui ci a des dettes de loyers impayés communes avec son ex compagne. Condamnation par jugement. Il a commencé à payer son ex compagne non. Doit on faire un contrat de mariage pour me protéger d'une éventuelle saisie de bien ou compte bancaire ? Nous avons acheté une maison ensemble 50-50 et une voiture dont nous sommes tous 2 propriétaires.

D'avance merci de votre aide.

Stéphanie